

PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mars 2019 à 20 h à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{MES} VALÉRIE BOURGOIN, JULIE NADEAU, MM. ANDRÉ CARON, GILLES BEAULIEU, PHILIPPE MORNEAU-HARDY ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

2019-03-032

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour tel que lu soit accepté, mais que le point « varia » demeure ouvert pour ajout.

2019-03-033

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2018

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le rapport financier 2018, tel que présenté par M^{me} Valérie Mailloux de la Firme Mallette S.E.N.C.R.L soit accepté.

2019-03-034

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 février 2019 et de la séance extraordinaire du 11 février 2019 dont les membres du conseil ont reçu les copies dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture soient adoptés.

2019-03-035

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 28 février 2019, totalisant une somme de 89 780,83 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 89 780,83 \$.

2019-03-036

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DE NE PAS RENOUVELER LE CONTRAT POUR LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (SCAU) 9-1-1 AVEC LE CAUREQ

Attendu que le contrat intervenu le 1^{er} décembre 2009 entre la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et le *Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec* (CAUREQ) relativement au Service centralisé d'appels d'urgence (SCAU) 9-1-1;

Attendu qu' en vertu de l'article 9.1, le contrat avait une durée initiale de cinq (5) ans soit jusqu'au 30 novembre 2014 inclusivement;

Attendu qu' à son échéance, celui-ci s'est renouvelé automatiquement pour un terme égal à la durée initiale, soit jusqu'au 30 novembre 2019, conformément à l'article 9.2 du contrat;

Attendu que la volonté de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska de mettre fin au contrat pour le *Service centralisé d'appels d'urgence* (SCAU) 9-1-1 avec le CAUREQ;

Attendu que l'article 9.2 du contrat prévoit la transmission d'un préavis de six (6) mois à l'autre partie afin d'empêcher le renouvellement automatique du contrat à son échéance;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska donne avis au *Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec* (CAUREQ) de sa décision de ne pas renouveler le contrat relatif au *Service centralisé d'appels d'urgence* (SCAU) 9-1-1 à son échéance soit le 30 novembre 2019 à minuit.

2019-03-037

DÉCISION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA DE NE PAS RENOUVELER LE CONTRAT POUR LE SERVICE SECONDAIRE D'APPELS D'URGENCE (SSAU) INCENDIE AVEC LE CAUREQ

Attendu que le contrat intervenu le 1^{er} janvier 2010 entre la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et le *Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec* (CAUREQ) relativement au *Service secondaire d'appels d'urgence* (SSAU) incendie;

Attendu qu' en vertu de l'article 9.1, le contrat avait une durée initiale de cinq (5) ans soit jusqu'au 31 décembre 2014 inclusivement;

Attendu qu' à son échéance, celui-ci s'est renouvelé automatiquement pour un terme égal à la durée initiale, soit jusqu'au 31 décembre 2019, conformément à l'article 9.2 du contrat;

Attendu que la résolution numéro 2019-03-036 de ce jour par laquelle la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska donne avis au CAUREQ du non-renouvellement du contrat pour le *Service centralisé d'appels d'urgence* (SCAU) 9-1-1 à son échéance, soit le 30 novembre 2019 à minuit;

Attendu que le 3^e paragraphe de l'article 9.1 du contrat relatif au *Service secondaire d'appels d'urgence* (SSAU) incendie qui prévoit la fin automatique de celui-ci advenant la fin du contrat entre les parties relativement au *Service centralisé d'appels d'urgence* (SCAU) 9-1-1, et ce, à la même date;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska donne avis au *Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec* de la terminaison du contrat relatif au *Service secondaire d'appels d'urgence* (SSAU) incendie à l'échéance du contrat relatif au *Service centralisé d'appels d'urgence* (SCAU) 9-1-1 soit le 30 novembre 2019 à minuit.

2019-03-038

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et*

les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$.

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Pascal, Saint-Germain, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri et Kamouraska pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas.

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M^{me} Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-03-039

DEMANDE DU COMITÉ D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE SAINT-BRUNO POUR LE FONCTIONNEMENT

Attendu que la municipalité a prévu à l'intérieur du budget municipal de contribuer financièrement en accordant un montant de 1 500,00 \$ pour le fonctionnement du Comité d'action communautaire de Saint-Bruno pour l'année 2019;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska remette un chèque au montant de 1 500,00 \$ au Comité d'Action Communautaire de Saint-Bruno.

2019-03-040

DEMANDE DU COMITÉ D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE SAINT-BRUNO POUR LE PROGRAMME CHANTIER JEUNESSE ÉTÉ 2019

Attendu que la municipalité a prévu à l'intérieur du budget municipal de contribuer financièrement en accordant un montant de

3 500,00 \$ afin de participer au financement du programme
Chantier jeunesse pour l'été 2019;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska remette un chèque au montant de 3 500,00 \$ au Comité d'Action Communautaire de Saint-Bruno.

ARRÉRAGES – PAIEMENT TAXES MUNICIPALES

M^{me} Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil municipal la liste des derniers comptes à recevoir en date de ce jour et mentionne qu'un dernier avis a été envoyé par courrier recommandé le 19 février 2019 aux propriétaires en dette envers la Municipalité afin de les aviser que leur propriété sera mise en vente par la MRC de Kamouraska pour défaut de paiement de taxes municipales.

2019-03-041

MANDAT POUR ASSISTER À LA VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Richard Caron, maire, et/ou M. Gilles Beaulieu, conseiller, soient mandatés pour assister à la vente d'immeubles sis sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour non-paiement de taxes qui aura lieu le 13 juin 2019 afin d'acquérir les immeubles pour et au nom de la Municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

2019-03-042

NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) POUR LE CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Kamouraska nomme M^{me} Julie Nadeau, conseillère municipale, à titre de représentante de la Municipalité auprès du *Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent*.

QUE la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

2019-03-043

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

Attendu que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

Attendu que le thème « DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Attendu que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

Attendu que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois

individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Attendu qu' il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT ».

DÉPÔT DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE M^{ME} JULIE NADEAU

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la séance du conseil municipal le formulaire dûment complété par M^{me} Julie Nadeau, nouvelle conseillère au siège # 5 concernant la déclaration des intérêts pécuniaires de celle-ci. Un rapport confirmant la déposition de cette déclaration sera transmis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

DÉCLARATION DE DONS OU AUTRES AVANTAGES

La directrice générale et secrétaire-trésorière stipule qu'aucun don, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (art. 6, al. 4 *Loi sur l'éthique*), n'a été déclaré par les élus.

2019-03-044

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 25,00 \$.

2019-03-045

ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. – RENOUELEMENT POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska répond favorablement au renouvellement de l'adhésion d'*Action chômage Kamouraska Inc.* pour l'année 2019 au montant de 50,00 \$.

INFORMATIONS DIVERSES

SÉCURITÉ PUBLIQUE :

La municipalité est présentement en processus d'actions de préparation aux sinistres, dont les mesures afin de respecter le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (obligatoire et effectif le 9 novembre 2019).

EMBELLISSEMENT :

Campagne de financement pour embellir notre municipalité : Cueillette des canettes le samedi 27 avril prochain.

LOISIRS :

Succès pour le Carnaval 2019. Le Comité municipal des loisirs est fier de la participation de la population !

2019-03-046

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu, la levée de l'assemblée à 20 h 40.

Richard Caron, maire

Josée Thériault, directrice générale et
secrétaire-trésorière